



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 314
Date :

Mis en ligne le :

26 MAI 2023
26 MAI 2023

Objet : Retrait de l'arrêté municipal n° PA 2023-281

Lieu : Avenue de la Petite Mer

Date : 19 mai 2023

N° d'acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de Police ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants ;

Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-294 du 17 mai 2023 portant annulation et report de l'animation "Apéro Live" du 19 mai 2023 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-281 du 16 mai 2023 portant permis de stationnement à Mr Steeve SCIARLI sur l'animation "Apéro Live" du 19 mai 2023 ;

Considérant l'annulation de l'animation "Apéro Live" du 19 mai 2023 pour cause d'intempérie ;

ARRÊTÉ

Article 1

L'arrêté municipal n° PA 2023-281 du 16 mai 2023 est retiré.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture d'Istres,
- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Economie Emploi,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

